

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2020

(NON AUDITÉ)

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE
ÉTATS FINANCIERS
31 AOÛT 2020
(NON AUDITÉ)

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16
Renseignements complémentaires	
Tableau A - Frais d'administration	17

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Maison des arts de la parole

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Maison des arts de la parole, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

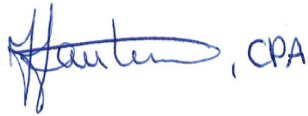
Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Maison des arts de la parole au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

A handwritten signature in blue ink, reading "Fauteux, CPA". The signature is stylized and cursive.

Sherbrooke
Le 23 novembre 2020

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

(non audité)

	2020	2019
PRODUITS		
Revenus de spectacles	14 652 \$	24 310 \$
Revenus de formation	3 532	13 082
Revenus de conte sur mesure	840	1 150
Revenus de billetterie	6 141	6 561
Revenus de location de salles	3 440	1 180
Vente de livres	489	724
Subvention-CALQ	32 550	37 550
Subvention-Conseil des Arts du Canada	50 000	55 000
Subvention-Ville de Sherbrooke	17 884	22 571
Subvention-Patrimoine canadien	16 500	15 000
Subventions-autres	16 335	-
Commandites	200	1 000
Contribution discrétionnaire	3 480	1 250
Contribution du milieu	144	579
Dons	2 165	395
Revenus de placement - Fondation Communautaire	-	538
Revenus d'intérêts	66	301
Autres revenus	<u>1 285</u>	<u>5 153</u>
	169 703	186 344
FRAIS D'ADMINISTRATION (tableau A)	<u>148 996</u>	<u>186 655</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>20 707</u> \$	<u>(311)</u> \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

(non audité)

	Affecté	Investi en Immobilisations	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	1 433 \$	40 591 \$	42 024 \$	42 335 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(361)	21 068	20 707	(311)
Ajout de l'exercice	-	752	(752)	-	-
Affectation de l'exercice (note 15)	<u>13 000</u>	<u>-</u>	<u>(13 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>13 000</u></u> \$	<u><u>1 824</u></u> \$	<u><u>47 907</u></u> \$	<u><u>62 731</u></u> \$	<u><u>42 024</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2020

(non audité)

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	147 639 \$	60 257 \$
Placements à court terme (note 3)	31 487	10 093
Débiteurs (note 4)	5 490	9 835
Frais payés d'avance	<u>1 242</u>	<u>4 037</u>
	<u>185 858</u>	<u>84 222</u>
Placement à long terme (note 5)	19 538	40 562
Immobilisations corporelles (note 6)	1 824	1 433
Actif incorporel amorti (note 7)	<u>10 044</u>	<u>5 549</u>
	<u>31 406</u>	<u>47 544</u>
	<u>217 264</u> \$	<u>131 766</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2020

(non audité)

	2020	2019
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	6 330 \$	15 191 \$
Subventions reportées (note 9)	65 275	32 902
Apports reportés pendant 2 ans - programme Mécénat		
Placements Culture (note 11)	<u>21 328</u>	<u>-</u>
	<u>92 933</u>	<u>48 093</u>
Subvention reportée afférente à l'actif incorporel amorti (note 10)	2 600	1 625
Apports reportés pendant 2 ans - programme Mécénat		
Placements Culture (note 11)	-	21 024
Apports reportés - affectés pendant 10 ans - Programme Mécénat Placements Culture (note 11)	19 000	19 000
Dette à long terme (note 12)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>61 600</u>	<u>41 649</u>
	<u>154 533</u>	<u>89 742</u>
Actif net		
Grevé d'une affectation interne (note 15)	13 000	-
Investi en immobilisations	1 824	1 433
Non affecté	<u>47 907</u>	<u>40 591</u>
	<u>62 731</u>	<u>42 024</u>
	<u>217 264 \$</u>	<u>131 766 \$</u>

Événement postérieur à la date du bilan (note 16)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

(non audité)

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 707 \$	(311) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	361	359
Amortissement des actifs incorporels	2 510	-
Subvention reportée sur les actifs incorporels	<u>(650)</u>	<u>-</u>
	22 928	48
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	<u>30 652</u>	<u>11 184</u>
	<u>53 580</u>	<u>11 232</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(66)	(30 736)
Encaissement de placement	-	36 340
Acquisition d'immobilisations corporelles	(752)	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(7 005)</u>	<u>(5 549)</u>
	<u>(7 823)</u>	<u>55</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	40 000	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(1 000)
Subvention reçue pour actif incorporel	1 625	1 625
Nouveaux apports programme Mécénat Placements Culture	<u>-</u>	<u>30 024</u>
	<u>41 625</u>	<u>30 649</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87 382	41 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>60 257</u>	<u>18 321</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>147 639</u> \$	<u>60 257</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour objectif d'offrir des services de promotion de la littérature orale dans ses différentes formes d'expression. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme a choisi d'appliquer les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, des subventions à recevoir et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des charges à payer.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	20 %

ACTIF INCORPOREL AMORTI

L'actif incorporel amorti est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2020

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de spectacles, de billetterie et de locations de salles sont constatés à titre de produits de l'exercice au moment de la réservation.

Les revenus de formation et de contes sur mesure sont constatés à titre de produits de l'exercice lorsque les formations et contes sur mesure ont lieu.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux actifs incorporels amortis sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les actifs incorporels amortis auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	2020	2019
Compte avantage entreprise, taux 1,50%	10 159 \$	10 093 \$
Épargne à terme, au taux de 1,450 %, échéant en mai 2021	<u>21 328</u>	<u>-</u>
	<u>31 487 \$</u>	<u>10 093 \$</u>

4. DÉBITEURS

	2020	2019
Clients	1 120 \$	4 800 \$
Taxes de vente à recevoir	793	1 521
Subventions à recevoir	<u>3 577</u>	<u>3 514</u>
	<u>5 490 \$</u>	<u>9 835 \$</u>

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2020

(non audité)

5. PLACEMENT À LONG TERME

	2020	2019
Fondation communautaire de l'Estrie	19 538 \$	19 538 \$
Épargne à terme, au taux de 1,450 %, échéant en mai 2021	<u>-</u>	<u>21 024</u>
	<u>19 538 \$</u>	<u>40 562 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	4 342 \$	3 985 \$	357 \$	446 \$
Matériel informatique	<u>3 870</u>	<u>2 403</u>	<u>1 467</u>	<u>987</u>
	<u>8 212 \$</u>	<u>6 388 \$</u>	<u>1 824 \$</u>	<u>1 433 \$</u>

7. ACTIF INCORPOREL AMORTI

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	<u>10 044 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>10 044 \$</u>	<u>5 549 \$</u>

8. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs	925 \$	8 179 \$
Retenues à la source	2 843	1 714
Salaire et vacances à payer	2 562	4 198
Revenus perçus d'avance	<u>-</u>	<u>1 100</u>
	<u>6 330 \$</u>	<u>15 191 \$</u>

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2020

(non audité)

9. SUBVENTIONS REPORTÉES

Financement destiné à couvrir les charges du prochain exercice :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	32 902 \$	22 500 \$
Moins : Montant comptabiliser à titre de produits de l'exercice	(32 905) \$	(22 500) \$
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant	<u>65 275</u> \$	<u>32 902</u> \$
	<u>65 275</u> \$	<u>32 902</u> \$

Les subventions reportées à la fin se détaillent comme suit :

	2020	2019
Conseil des Arts et Lettres du Québec	16 275 \$	17 902 \$
Conseil des Arts du Canada	32 500 \$	- \$
Patrimoine Canada	<u>16 500</u> \$	<u>15 000</u> \$
	<u>65 275</u> \$	<u>32 902</u> \$

10. SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE À L'ACTIF INCORPOREL AMORTI

	2020	2019
Solde au début	1 625 \$	- \$
Plus : Ajout de l'exercice	1 625	1 625
Moins : Amortissement de l'exercice	<u>(650)</u>	<u>-</u>
	<u>2 600</u>	<u>1 625</u>
La subvention reportée afférente à l'actif incorporel se détaille comme suit:		
Site Web	<u>2 600</u> \$	<u>1 625</u> \$

11. APPORTS REPORTÉS AFFECTÉS

Don d'un particulier pour le programme Mécénat Placements Culture

L'organisme a créé au sein de la Fondation communautaire de l'Estrie, un fonds de 10 000 \$ sous gestion qui a pour objectif la participation au programme Mécénat Placements Culture. Ce fonds est affecté pour une durée de 10 ans à compter du 1er juin 2018, soit jusqu'au 1er juin 2028. Chaque année, les intérêts accumulés sur le placement peuvent être versés à l'organisme si celle-ci en fait la demande. Le fonds sera la propriété de l'organisme tout au long du terme et la Fondation en fera la gestion.

Subvention du Ministère de la Culture et des Communications pour le programme Mécénat Placements culture affectée pendant 10 ans

L'organisme a créé au sein de la Fondation communautaire de l'Estrie, un fonds de 9 000 \$ sous gestion qui a pour objectif la participation au programme Mécénat Placements Culture. Ce fonds est affecté pour une durée de 10 ans à compter du 13 décembre 2018, soit jusqu'au 13 décembre 2028. Chaque année, les intérêts accumulés sur le placement peuvent être versés à l'organisme si celle-ci en fait la demande. Le fonds sera la propriété de l'organisme tout au long du terme et la Fondation en fera la gestion.

Subvention du Ministère de la Culture et des Communications pour le programme Mécénat Placements culture affectée pendant 2 ans

L'organisme a créé au sein de Desjardins, un dépôt à terme de 21 000 \$ qui a pour objectif la participation au programme Mécénat Placements Culture. Ce dépôt à terme est affecté pour une durée de 2 ans à compter du 8 mai 2019, soit jusqu'au 8 mai 2021. Chaque année, les intérêts accumulés sur le placement devront être inscrits en intérêts reportés.

12. DETTE À LONG TERME

Compte d'urgence pour les entreprises, garantie par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 et fera l'objet d'une radiation de 25% s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5% à compter du 1er janvier 2023 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025.

2020

2019

<u>40 000</u>	\$	<u>-</u>	\$
---------------	----	----------	----

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Débiteurs	4 345 \$	(4 502) \$
Frais payés d'avance	2 795	(1 585)
Créditeurs	(8 861)	6 869
Subventions reportées	<u>32 373</u>	<u>10 402</u>
	<u>30 652</u> \$	<u>11 184</u> \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

15. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Maison des arts de la parole a résolu d'affecter un montant de 5 000 \$ pour le financement de la prochaine édition du Festival du texte court ainsi qu'un montant de 8 000 \$ pour sa planification stratégique. La Maison des arts de la parole ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 23 novembre 2020, la Maison des arts de la parole est au courant des changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, l'annulation de ses activités en présentielles et ses locations de salle. En date du 31 août 2020, l'organisme suit de près l'évolution et estime déjà que cette situation entraînera des pertes de revenus.

L'incidence globale de ces événements sur la Maison des arts de la parole et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

MAISON DES ARTS DE LA PAROLE
 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020
 (non audité)

	2020	2019
TABLEAU A		
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	81 392 \$	79 094 \$
Cotisations et abonnements	498	987
Assurances	390	430
Fournitures de bureau et papeterie	2 087	1 510
Formation et perfectionnement	120	255
Honoraires	9 213	13 047
Loyer	7 279	7 249
Énergie	413	497
Télécommunications	1 736	2 165
Publicité et promotion	3 458	6 269
Entretien et réparations d'équipement	992	1 415
Honoraires d'artistes	24 083	32 924
Frais de formateurs	3 544	24 834
Frais de séjour artistes	5 869	5 165
Achats de livres	-	393
Frais de déplacement	3 666	6 246
Divers	833	2 753
Mauvaises créances	-	500
Frais bancaires	551	563
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 872</u>	<u>359</u>
	<u>148 996</u> \$	<u>186 655</u> \$